Le 08 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice: 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Court de la cour M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champagnes: M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Chevroz: M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc: M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête: Mme Martine LEOTARD Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Francis: M. Emile BOURGEOIS Geneuille: Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montferrand-le-Château: Mme Lucie BERNARD Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray M. Vincent FIETIER Noironte: M. Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pelousey Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit: Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damine HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN Chalèze:
M. René BLAISON Chaucenne: Mme Valérie DRUGE Grandfontaine: M. Henri BERMOND Larnod: M. Hugues TRUDET Novillars: M. Bernard LOUIS Villars Saint-Georges: M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents:

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Thise: M. Loïc ALLAIN Torpes: M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote:

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO,
J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLIOLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO,
A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT,
A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4),
Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005709

Rapport n°20 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et maintenance des ouvrages d'assainissement des communes de Marchaux, Roche-lez-Beaupré et Thise

Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et maintenance des ouvrages d'assainissement des communes de Marchaux, Roche-lez-Beaupré et Thise

Rapporteur: M. Christophe LIME, Vice-Président

Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire	
BP 2021 « Services extérieurs » Budget annexe Assainissement	Montant prévu au BP 2021 : 1 543 250 € Montant de l'opération : 570 000 euros HT

Résumé:

Grand Besançon Métropole a repris en régie l'exploitation des sites du système d'assainissement de la commune de Marchaux, et ceux des communes de Thise et Roche-lez-Beaupré appartenant au système d'assainissement de Besançon Port Douvot. L'accord-cadre qu'il est proposé de lancer vise à assurer l'exploitation et la maintenance de ces sites, de produire les informations et documents réglementaires, d'affiner l'inventaire des équipements et leur caractéristiques. Il renouvèlera le précédent accord-cadre qui arrivera à son terme le 26 février 2022.

L'accord-cadre faisant l'objet de la présente délibération vise à exploiter et maintenir des ouvrages d'assainissement des communes de Marchaux, Thise, Roche-lez-Beaupré.

Le titulaire aura à sa charge l'exploitation courante incluant les réglages process nécessaires à l'atteinte de la qualité des rejets fixés par arrêté préfectoral de la station d'épuration des eaux usées de la commune de Marchaux ainsi que la surveillance, l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des ouvrages d'assainissement situés sur les communes de Marchaux, Thise et Roche-lez-Beaupré. Il sera également responsable de la maintenance préventive et curative des installations, de la réalisation des analyses d'auto surveillance et de la rédaction de la documentation réglementaire associée.

La procédure de passation utilisée sera la procédure avec négociation en tant qu'entité adjudicatrice, soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sans montants minimum ni maximum-sera passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Sa durée initiale sera d'un an, reconductible cinq fois un an, soit une durée totale de 6 ans. L'estimation pour la durée totale du marché est de 570 000 € HT. L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accordcadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 120 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIÉU 1er Vice-Président